Mis en ligne le 5 décembre 2024
Par Louise de MASCAREL, assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241203-13-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 03-12-2024
Publication le : 03-12-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 28 novembre 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 22 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Madame Julie LADRET et Monsieur Xavier HEDOU.

Monsieur Alain FERNANDEZ est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-4.1-189

Modification du tableau des effectifs - Toilettage

Monsieur le Maire expose :

Suite au recrutement d'agents pour l'Espace France Services et compte-tenu des candidatures retenues, il convient de fermer les postes ouverts en multigrades sur les postes non pourvus comme suit :

SUPPRESSION	
Emploi	Grade
1 emploi à TC à 35h/35h	Adjoint administratif territorial
1 emploi à TC à 35h/35h	Adjoint administratif territorial principal 2e classe
2 emplois à TC à 35h/35h	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe
2 emplois à TC à 35h/35h	Adjoint territorial d'animation
2 emplois à TC à 35h/35h	Adjoint territorial d'animation principal 2e classe
2 emplois à TC à 35h/35h	Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe
1 emploi à TC à 35h/35h	Agent social territorial
2 emplois à TC à 35h/35h	Agent social territorial principal 2e classe
2 emplois à TC à 35h/35h	Agent social territorial principal 1ère classe
2 emplois à TC à 35h/35h	Adjoint technique territorial
2 emplois à TC à 35h/35h	Adjoint technique territorial principal 2e classe
2 emplois à TC à 35h/35h	Adjoint technique territorial principal 1ère classe

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241203-13-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 03-12-2024
Publication le : 03-12-2024

Suite aux opérations de recrutement à l'école municipale de musique et danse, et compte-tenu des candidatures retenues, il convient de fermer les postes ouverts en multigrades sur les postes non pourvus comme suit :

SUPPRESSION	
Emploi	Grade
1 poste à TNC à 07h00min/20h00min	Assistant d'enseignement artistique
1 poste à TNC à 07h00min/20h00min	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe
1 poste à TNC à 12h00min/20h00min	Assistant d'enseignement artistique
1 poste à TNC à 12h00min/20h00min	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe

Suite aux opérations de recrutements au service vie scolaire et entretien, et compte-tenu des candidatures retenues, il convient de fermer les postes ouverts en multigrades non pourvus comme suit :

SUPPRESSION		
Service	Emploi	Grade
Vie scolaire	1 poste à TC à 35h00min/35h00min	ATSEM principal 2e classe
Vie scolaire et Entretien	1 poste à TC à 35h00min/35h00min	Adjoint technique territorial principal de 2e classe
Entretien	1 poste à TC à 35h00min/35h00min	Adjoint technique territorial principal de 2e classe

RÉGULARISATION

Le poste d'attaché principal territorial au service finances a été rouvert suite à un avancement de grade alors qu'il existait un poste vacant dans le tableau des effectifs (délibération du 6 octobre 2022) Il convient donc de fermer ce dernier.

Suite au recrutement du responsable du Pôle technique, le poste avait été ouvert sur plusieurs grades, il convient de fermer celui non pourvu.

Il convient de fermer le poste d'Attaché territorial qui avait été laissé vacant depuis le départ de l'ancienne Directrice des ressources humaines.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

SUPPRESSION		
Direction /Service	Emploi	Grade
Service Finances	1 poste à TC à 35h00min/35h00min	Attaché territorial principal
Centre technique municipal	1 poste à TC à 35h00min/35h00min	Agent de maîtrise
Direction des Ressources Humaines	1 poste à TC à 35h00min/35h00min	Attaché territorial

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241203-13-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 03-12-2024
Publication le : 03-12-2024

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 5 novembre 2024,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus,
- **Indique** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 2 décembre 2024
Le Maire

